

Agriculture

« Pendant les foins, c'est intenable » : les agriculteurs en colère contre le passage au tout-numérique



Par Émilie Massemin

20 août 2026 à 16h27

Mis à jour le 21 août 2026 à 17h27

Durée de lecture : 10 minutes

La comptabilité sur papier, c'est bientôt terminé : les agriculteurs devront bientôt faire des factures de manière électronique. Beaucoup jugent cette obligation intenable et dénoncent une « marche forcée vers le tout numérique ».

« Moi, j'appelle ça le remembrement numérique. Après, on n'aura plus personne en face de nous : tout sera numérisé. » À l'approche de la réforme de la facturation électronique, Olivier Niol, 57 ans, ne décolère pas. Avec sa femme Béatrice, il est agriculteur bio à Saint-Jean-la-Poterie (Morbihan), dans le Pays de Redon. Sur leur ferme de 30 hectares, ils élèvent des volailles et cultivent de petits fruits rouges, vendus en circuits courts. « On n'a pas la carte bancaire. Les gens paient en chèque ou en liquide. Moi, je n'ai toujours pas de smartphone. » Leur comptabilité est encore entièrement sur papier. Alors passer par un ordinateur pour consulter leurs factures ou déclarer leurs ventes, très peu pour eux. Ils ne sont pas les seuls : 61 % des agriculteurs jugent que cette réforme est « source de stress ».

Ils vont pourtant devoir s'y mettre. À partir du 1^{er} septembre, toutes les entreprises devront être en mesure de recevoir leurs factures électroniques sur une plateforme privée agréée par l'administration fiscale. Les PME, les micro-entreprises et donc la très grande majorité des exploitations agricoles devront, elles, émettre leurs factures sous ce format à partir du 1^{er} septembre 2027. En cas de non-respect, elles s'exposent à une mise en demeure, puis à une amende de 500 euros si aucune plateforme n'a été choisie dans les trois mois, portée à 1 000 euros par trimestre tant que la situation n'est pas régularisée.

Problème, cette réforme risque d'accroître la charge de travail administratif dans les petites fermes, alertent paysans, syndicats et associations agricoles. Aujourd'hui, les agriculteurs déclarent leur TVA une seule fois par an, quel que soit leur régime. Les plus petites fermes relèvent souvent du régime du microbénéfice agricole (micro-BA), qui leur évite de tenir une comptabilité complète. Beaucoup gèrent donc eux-mêmes leur comptabilité ainsi que leur déclaration annuelle, sans faire appel à un cabinet comptable.

« Il faut tout saisir ligne par ligne »

C'est le cas de Cyrille Tatard, apiculteur et éleveur de vaches nantaises à Sixt-sur-Aff (Ille-et-Vilaine). Il vend sa viande à la fois en circuit long et en vente directe, auprès de particuliers et dans un magasin de producteurs. « Pour mes factures, j'utilise le tableur de LibreOffice avec lequel je génère des PDF que j'envoie soit par courrier, soit par mail », décrit-il.

Toute sa gestion administrative lui prend une vingtaine d'heures par an. Avec la réforme, il craint d'y consacrer beaucoup plus de temps, au vu de son expérience avec le logiciel de son magasin de producteurs. « Il faut tout saisir ligne par ligne. Une fois la facture validée, on ne peut plus la retoucher : en cas d'erreur, il faut faire un avoir puis une autre facture. »

« Ce n'est pas tenable »

Mais c'est surtout la nouvelle obligation de *e-reporting* qui l'inquiète. Aujourd'hui, il regroupe toutes ses ventes aux particuliers dans un récapitulatif trimestriel. À l'avenir, il devra transmettre les données de chaque vente à l'administration via la plateforme. « Il faudra détailler toutes les transactions. Si je vends un bœuf découpé à des particuliers, ça pourra représenter 150 lignes différentes. »

Surtout, les données devront être transmises tous les mois. Pour ceux qui n'ont ni caisse connectée ni logiciel de gestion, comme Cyrille Tatard, il faudra les saisir à la main. « En pleine saison des foins ou des vélages, on fait déjà des journées de 12 à 14 heures. Alors devoir retourner sur l'ordinateur le soir pour faire du reporting, ce n'est pas tenable », enrage l'éleveur.

« Ce qui pèse, ce n'est pas seulement la facturation électronique, c'est l'accumulation

des démarches administratives et leur dématérialisation, analyse Jérôme Martinez, dont l'association Solidarité Paysans a accompagné 4 139 agriculteurs en difficulté en 2024. Le poids du déclaratif ne cesse d'augmenter. En plus, les femmes, qui s'occupaient souvent de l'administratif, travaillent de plus en plus à l'extérieur des fermes. Les agriculteurs doivent donc soit faire appel à des prestataires, soit assumer eux-mêmes davantage de tâches administratives. »

À cela s'ajoute, selon lui, une perte d'autonomie. *« La réforme oblige à passer par des plateformes et des prestataires privés. Pour une profession déjà très dépendante de conseillers extérieurs, c'est une dépendance de plus. On dépossède les agriculteurs d'une partie de leur gestion comptable, sans toujours savoir ce qui se passe derrière ces outils. »*

Lire aussi : L'agriculture numérique ou la fin des paysans

Reste la question du coût. Contrairement à l'Italie, à la Pologne ou à la Roumanie, qui ont choisi une plateforme publique, la France a confié la réforme à des plateformes privées, libres de fixer leurs tarifs. Si certaines offres sont gratuites pour les très petits volumes, beaucoup de solutions pour indépendants et PME coûtent entre 10 et 30 euros par mois.

« Je veux que mes produits restent accessibles, pas qu'ils deviennent des produits de luxe. Mais si les plateformes, les logiciels et le temps passé me coûtent plus cher, je serai obligé de répercuter ces charges sur mes clients ou d'y perdre en revenu », déplore Cyrille Tatard.

Un modèle rejeté

Encore faut-il pouvoir appliquer la réforme. Or, tous les agriculteurs ne sont pas à l'aise avec le numérique, dans un secteur où plus de 30 % des chefs d'exploitation sont déjà en âge de partir à la retraite.

« Il faudra une adresse mail, une connexion internet et un minimum d'aisance avec les outils numériques pour consulter et valider les factures. Ce n'est pas le cas de tous les agriculteurs, constate Florence Moury, conseillère numérique à la chambre d'agriculture de Haute-Loire. Ceux qui sont à quelques mois de la retraite me demandent s'il n'y a pas moyen d'y échapper. Malheureusement non. »

« Une marche forcée vers le tout numérique »

Au-delà de la réforme, c'est tout un modèle qu'Olivier Niol, Cyrille Tatard et leurs amis rejettent. Olivier Niol participe aux mobilisations contre le projet minier Taranis, dans le Pays de Redon. *« Pour moi, le numérique, c'est aussi de l'extractivisme : des mines, des data centers, toujours plus d'énergie »,* dénonce-t-il. Même critique chez Paul Chauvel, éleveur de brebis et de vaches à Fégréac (Loire-Atlantique), engagé contre l'implantation d'une antenne de téléphonie près de sa ferme. Il fustige une *« marche forcée vers le tout numérique, avec de moins en moins d'humain »*.

Lire aussi : Des mines dans leur jardin ? Des habitants refusent

Autre crainte : la perte de maîtrise de leurs données. Julien Hamon est agriculteur bio à Sarzeau (Morbihan). Avec deux associées, il fait du maraîchage sur 2 hectares et cultive des céréales qu'ils transforment en pain. Depuis 2025, sa ferme utilise la plateforme comptable MyKinexo, mise en

place avec Cerfrance, qu'il juge complexe et chronophage.

Il s'interroge aussi sur sa sécurité, dans un contexte marqué par de nombreuses cyberattaques, comme celle contre l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) en avril ou celle contre le site des impôts mi-août. *« Je ne suis quand même pas très serein. Toutes les semaines, on entend parler d'une nouvelle fuite de données, dit le porte-parole de la Confédération paysanne de Bretagne. Alors demander à tous les paysans, artisans et petites entreprises de tout mettre en ligne, ça m'interroge. »*

Tout-en-un

Pour préparer les agriculteurs à la réforme, un important effort de formation a été lancé depuis 2025. Vivéa, le fonds d'assurance formation des actifs non salariés agricoles, a créé un programme national, tandis que les chambres d'agriculture multiplient réunions et formations.

En Haute-Loire, six sessions ont déjà été organisées pour aider les exploitants à défricher le maquis des outils disponibles — au printemps, plus de 130 plateformes de facturation électronique avaient déjà été agréées. *« Chaque exploitation étant différente, il faut qu'ils choisissent une plateforme adaptée à leur situation, sans payer pour des fonctionnalités dont ils n'auraient pas l'usage »,* explique Florence Moury.

Les centres de gestion, comme Cerfrance ou Cogedis, se mobilisent eux aussi. Les AFOCG, un réseau associatif d'éducation populaire qui forme les agriculteurs à gérer eux-mêmes leur comptabilité, développent un logiciel libre *« tout-en-un »* qui intégrera comptabilité, facturation, gestion de caisse et connexion aux plateformes agréées.

Olivier Guillemot, directeur de l'AFOCG Rhône-Loire, veut rester positif : *« De toute façon, il va falloir le faire. L'idée, c'était de transformer cette contrainte en opportunité,*

pour que les agriculteurs y gagnent en organisation, en gestion et dans le suivi de leur exploitation. »

Contestation et résignation

Pourtant, la contestation s'organise. Depuis l'automne 2025, Olivier Niol et Paul Chauvel ont réuni une vingtaine de paysans, artisans et commerçants du Pays de Redon au sein d'un collectif informel qui a interpellé plusieurs élus. Le député Paul Molac (Libertés, indépendants, outre-mer et territoires) a déposé une question écrite au gouvernement, tandis que la députée Mathilde Hignet (La France insoumise) a posé une question orale.

« L'analyse politique que je fais de tout ça, c'est qu'il s'agit d'une réforme qui aggrave la fracture numérique, dit Mathilde Hignet. Sous couvert de simplification, elle va en réalité complexifier le quotidien des petites entreprises. Beaucoup demandent aujourd'hui un report ou un moratoire, et je réfléchis aux mesures législatives qui pourraient être proposées sur ce sujet. »

En avril, la Confédération paysanne a dénoncé une *« usine à gaz administrative »*. Solidarité Paysans, qui s'est à son tour prononcée contre la réforme le 16 juin, parle de *« remembrement administratif »*.

Avec, en toile de fond, une forme de résignation. *« Le temps passe très vite, on est déjà pris par le travail. J'ai peur de ne pas avoir le temps de comparer les solutions et de finir par choisir une plateforme par défaut, juste pour éviter les sanctions »,* confie Cyrille Tatard.

Objectif de la réforme : lutter contre la fraude à la TVA

La réforme est le résultat d'un processus engagé il y a une dizaine d'années. Après avoir rendu obligatoire la facturation électronique entre les fournisseurs et les administrations publiques entre 2017 et 2020, conformément à une directive européenne de 2014, la France a décidé de l'étendre à toutes les opérations entre entreprises assujetties à la TVA. Cette extension a été inscrite dans la loi de finances pour 2020, puis précisée par une ordonnance en 2021 et un décret en 2022.

En parallèle, la Commission européenne a présenté en 2022 le paquet VAT in the

Digital Age (ViDA), adopté en 2025, qui prévoit d'harmoniser progressivement la TVA et la facturation électronique dans l'Union européenne d'ici à 2035.

Officiellement, la réforme doit simplifier les démarches des entreprises. Mais elle vise surtout à mieux lutter contre la fraude à la TVA. En France, l'écart entre la TVA due et celle effectivement perçue était estimé à 12,8 milliards d'euros en 2022. Grâce à cette réforme, l'État espère récupérer plus de 2 milliards d'euros par an.

Agriculture